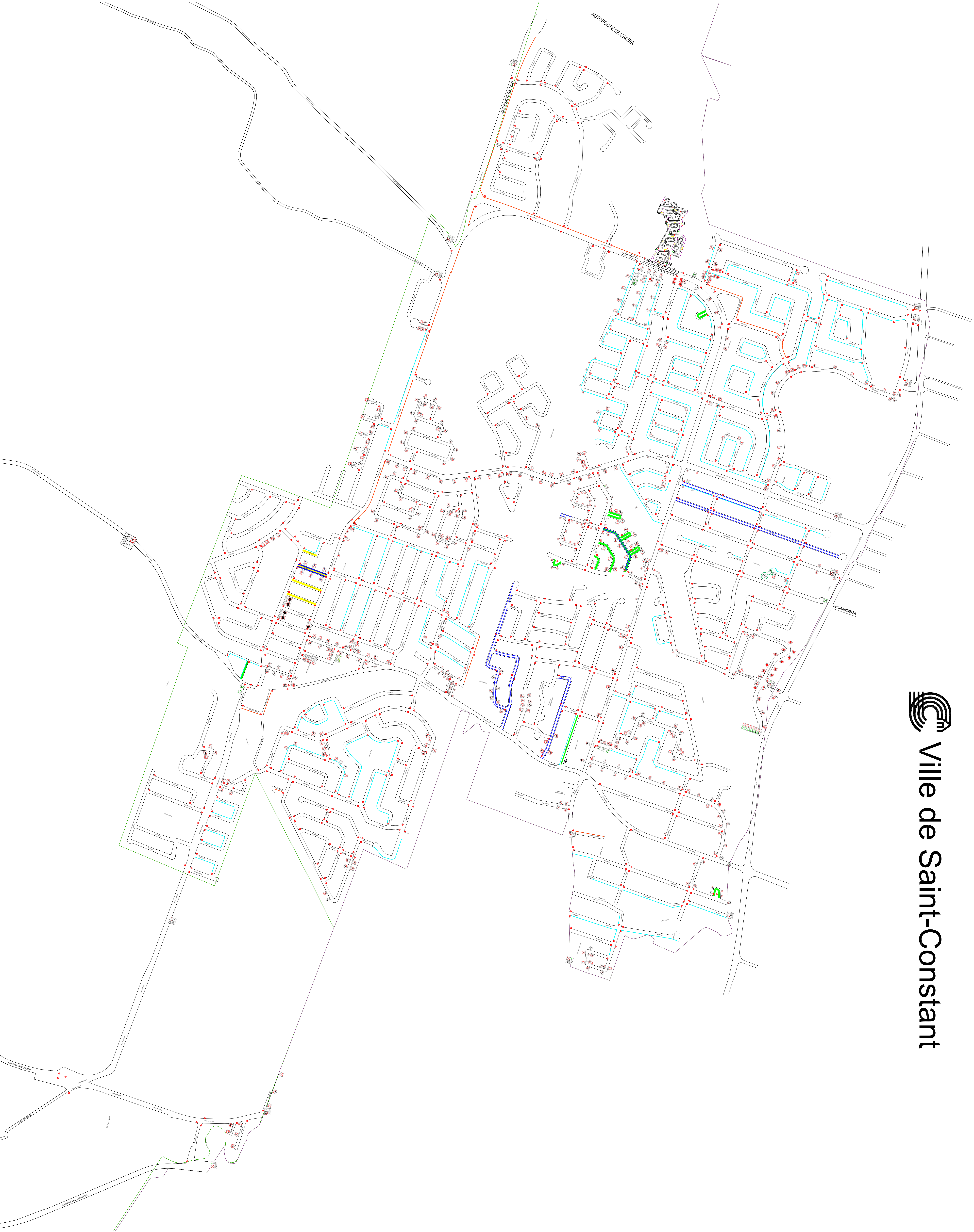




LEGENDE

-  PANNEAU DE SIGNALISATION
D'ARRÊTER
-  PANNEAU INTERDISANT
D'ARRÊTER
-  PANNEAU INTERDISANT DE
STATIONNER
-  PANNEAU INTERDISANT
D'ARRÊTER
SUR LES HAUTURES
-  PANNEAU INTERDISANT
D'ARRÊTER
LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 17H00
-  PANNEAU INTERDISANT
D'ARRÊTER
EXCEPTÉ AU TOUS
-  PANNEAU PERMETTANT DE
STATIONNER POUR UNE
PÉRIODE MAXIMALE DE 30
MINUTES
-  PANNEAU PERMETTANT DE
STATIONNER POUR UNE
PÉRIODE MAXIMALE DE 15
MINUTES DE 11H30 À 13H00
-  PANNEAU PERMETTANT DE
STATIONNER POUR UNE
PÉRIODE MAXIMALE DE 120
MINUTES
-  PANNEAU INTERDISANT DE
STATIONNER DE 7h01 À 7h15
-  PANNEAU INTERDISANT DE
STATIONNER SAUF
DE TENUEURS DE FEMMES
-  PANNEAU INTERDISANT DE
STATIONNER - LUNDI AU VENDREDI
7H @ 19H DE SEPTEMBRE À JUIL
-  PANNEAU INTERDISANT DE
STATIONNER SAUF
LUNDI AU VENDREDI
15 MAI AU 1 SEP
-  PANNEAU INTERDISANT DE
STATIONNER - LUNDI AU VENDREDI
10H00 - 14H00
-  PANNEAU INTERDISANT DE
STATIONNER DANS LES RUES
DU 1^{er} DEC. AU 1^{er} AVRIL
00H-7H
-  STATIONNEMENT À L'USAGE
EXCLUSIF DES PERSONNES
HANDICAPÉES
-  STATIONNEMENT INTERDIT EN
TOUT TEMPS - CÔTÉ IMPAIR
-  STATIONNEMENT INTERDIT EN
TOUT TEMPS - CÔTÉ PAIR
-  STATIONNEMENT LIMITÉ
CARTES D'IDENTIFICATION
CIRCULATION INTERDITE
AUX AUTOSIS
-  SENS UNIQUE

VILLE DE SAINT-CONSTANT
14.7 - ST-PIERRE
SAINT-CONSTANT (0480) 344-832

PLAN GÉNÉRAL
PANNEAUX DE SIGNALISATION
- CARTE 1 -

ÉCHÉANCE	15-07-2013
PROJETÉ PAR	C. Bouchard
APProuvé PAR	É. Gauthier
DOSSIER	STATIONNEMENT